



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

Vademecum – Note de restitution finale du porteur de projet

Note préliminaire importante :

La note de restitution finale doit être remise au plus tard 3 mois après la fin de la convention. La note de restitution finale du porteur de projet est destinée à apporter son analyse sur le déroulement de l'expérimentation au regard des objectifs fixés initialement. Par ailleurs, le porteur de projet doit à cette occasion remettre un bilan financier final.

L'analyse des résultats effectifs de l'expérimentation relève du rapport final établi par l'évaluateur qui rend compte de la capacité des dispositifs testés à atteindre leurs objectifs et explicite les résultats obtenus, dans le contexte et les conditions de mise en œuvre propres à l'expérimentation. Le rapport d'évaluation est principalement destiné aux pouvoirs publics afin d'éclairer leurs choix et d'inspirer, le cas échéant, des politiques publiques.

A noter que le rapport de l'évaluateur n'a pas à être validé ou rédigé par le porteur de projet.

Les informations contenues dans cette note de restitution finale concernent tant le déroulement de l'expérimentation que le dispositif expérimenté.

Rappel terminologique :

L'expérimentation sociale est une innovation de politique sociale initiée dans un premier temps à une échelle limitée, compte tenu des incertitudes existantes sur ses effets, et mise en œuvre dans des conditions qui permettent d'en évaluer les effets dans l'optique d'une généralisation.

Une expérimentation sociale est donc un ensemble qui inclut un dispositif testé et une évaluation.

On entend par déroulement de l'expérimentation, l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre expérimental, c'est-à-dire celles relevant de la mise en œuvre concrète du dispositif expérimenté, mais aussi celles relevant du caractère spécifique à une expérimentation (ex : la mise en place d'un comité de pilotage, les modalités de suivi et les interactions avec l'évaluation mise en place parallèlement au projet, etc.).

On entend par dispositif testé ou dispositif expérimenté, le dispositif mis en place à une échelle limitée dans le cadre de cette expérimentation mais qui aurait vocation à être répliqué (sur des territoires ou échelles différents) ou généralisé en dehors de tout cadre expérimental.

La note de restitution finale est un document de restitution quantitative et qualitative, qui fait ressortir à la fois les réalisations du projet, les obstacles et les limites qu'il a rencontrés. Chacune des informations rapportées doit être expliquée et justifiée de façon claire, de manière à en faire un document de référence et un outil d'aide à la décision pour les pouvoirs publics et les acteurs de l'expérimentation.

La note de restitution finale du porteur de projet n'est pas seulement destinée à l'usage interne de la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) dans son rôle d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, mais a vocation également à être partagée avec les services déconcentrés de la jeunesse, les autres administrations et collectivités locales intéressées par la thématique et les acteurs de l'expérimentation. Il convient de souligner qu'elle sera également mise à disposition du public grâce à une diffusion sur le site <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/>

Cette note doit comporter une fiche synthétique du dispositif expérimenté d'une page maximum puis un rapport plus détaillé respectant le cadre défini dans la trame à respecter. Pour les projets portant sur plusieurs territoires, le rapport proposera une analyse transversale aux différents territoires en mettant en avant les éléments communs dans le corps du rapport et en explicitant les spécificités locales de chaque territoire à la suite en annexes.

La note de restitution finale doit obligatoirement utiliser le modèle proposé et être déposée en ligne sur l'[extranet](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/) du site <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/>, grâce aux codes d'accès qui vous ont été communiqués.

Le porteur de projet informera par courriel à l'adresse fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr que son rapport a bien été déposé, en précisant en objet : « Remise note restitution finale AP_ - ___ EXPE » en reprenant le numéro de référence du projet. Il est inutile de joindre votre rapport au courriel. Vous recevrez un accusé de réception par retour de courriel.

Le porteur de projet déposera un fichier ZIP qui ne devra pas dépasser 10 Mo et comportera :

- la note de restitution finale en format Word. Elle est ensuite destinée à être rendue publique sur le site <http://www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse> ;
- le cadre de restitution financier en format Excel et PDF dûment signé par la personne habilitée. (ce document ne sera pas rendu public) ;
- les tableaux annexes en format Excel ;
- les pièces justificatives concernant les dépenses effectuées dans le cadre de l'expérimentation (liste jointe au cadre de restitution financier).

Le porteur de projet adressera également deux exemplaires de la note de restitution finale et ses annexes par courrier à :

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13

Une fois le dépôt effectué sur l'[extranet](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/) et par courrier, il est demandé au porteur de projet de respecter un délai d'un mois avant de communiquer sur les résultats de l'expérimentation afin que la DJEPVA puisse vérifier la conformité des éléments transmis, demander des compléments d'informations, le cas échéant, et que porteur de projet et évaluateur puissent prendre connaissance de la note de restitution finale de leur binôme. À l'issue de ce délai d'un mois, le porteur de projet aura toute latitude pour rendre les résultats publics, organiser des actions de communication ou événements de valorisation du bilan de l'expérimentation auxquels il pourra inviter la DJEPVA, s'il le souhaite.

CADRE DE LA NOTE DE RESTITUTION FINALE

Structure de la note

La rédaction de la note de restitution finale se fera dans le cadre (ci-joint) fourni par la DJEPVA.

Elle impliquera impérativement :

- de compléter la page de garde du rapport selon les données du projet en respectant strictement le format fourni ;
- de rédiger une fiche synthétique d'une page maximum dans le cadre fourni;
- de rédiger la note en respectant les éléments de plan définis plus bas.

PAGE DE GARDE

Renseigner la date de remise du rapport, le titre de votre projet et le nom de votre structure.

(1) Renseigner la thématique de votre projet parmi la liste suivante :

- alternance ;
- ASE/PJJ ;
- décrochage scolaire ;
- décrochage universitaire ;
- engagement des jeunes ;
- insertion professionnelle ;
- livret de compétences ;
- logement ;
- lutte contre les discriminations ;
- micro-crédit ;
- mobilité internationale ;
- orientation ;
- réussite scolaire ;
- santé ;
- culture.

(2) Renseigner le numéro de l'appel à projets et la date de lancement :

- AP1 / avril 2009
- APDOM1 / août 2009
- AP2 / octobre 2009
- AP3 / décembre 2009
- AP4 / juillet 2010
- APDOM2 / mars 2011

Idem en page 2

FICHE RÉSUMÉE

Chaque item de la fiche sera renseigné en substituant aux indications de remplissage les données relatives au projet. Cette fiche devra tenir sur une seule et unique page.

PLAN ET CONTENU DE LA NOTE

Introduction

L'introduction rappellera notamment le contexte à l'origine de l'expérimentation : à quelles problématiques ont répondu le projet (préciser pourquoi le droit commun ne pouvait y apporter une réponse appropriée) ?

Elle rappellera aussi la période sur laquelle l'expérimentation a été mise en place et le territoire expérimental, en précisant ses caractéristiques principales.

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs de l'expérimentation

Rappeler les objectifs du projet : quels étaient les objectifs généraux et les objectifs opérationnels ?

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation

En cas de mise en place d'un groupe test et d'un groupe témoin, il ne sera pas nécessaire de détailler les caractéristiques du groupe témoin, cet aspect relevant du rapport d'évaluation.

1. Public visé

Décrire brièvement quel était le public initialement visé et préciser si ce public cible différait du public cible habituel de votre structure.

Rappeler l'estimation initiale du nombre de bénéficiaires (telle que prévue dans le dossier de candidature annexé à la convention).

Si différents niveaux d'offres ont été proposés aux jeunes, préciser les caractéristiques des jeunes en fonction de chaque offre.

2. Bénéficiaires directs

Définition : Les bénéficiaires directs sont les jeunes directement touchés et concernés par les actions mises en place dans le cadre du projet.

2.1. Statistiques descriptives

Décrire de manière quantitative les bénéficiaires directs pendant la période d'expérimentation.

Renseigner le tableau dans le fichier excel en annexe 1, que vous joindrez à votre dépôt sur l'extranet et le réintégrer dans le corps du rapport.

2.2. Analyse qualitative

Mentionner le nombre de bénéficiaires effectivement concernés par le projet pendant toute la durée de l'expérimentation. Si les objectifs quantitatifs initialement visés n'ont pas été atteints, expliquer les principales raisons identifiées.

Si le dispositif a attiré un public aux caractéristiques différentes de celui que vous aviez initialement envisagé (âge, niveau d'études, etc.), détailler ces différences et leurs raisons.

Pour les expérimentations portant sur plusieurs sites, préciser si des différences géographiques notables dans les caractéristiques du public ont été détectées.

Indiquer quels ont été les outils de repérage des jeunes mis en place (usages habituels ou non de la structure, communication grand public ou ciblée, rencontres avec les prescripteurs, réunions d'information, etc.). Préciser quels ont été les prescripteurs du dispositif auprès des jeunes visés.

Expliquer si le mode de repérage et les dispositifs de communication mis en place ont été impactés par le caractère expérimental du projet et en quoi ils seraient éventuellement différents dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif en dehors de tout cadre expérimental.

Enfin, décrire pourquoi et comment l'expérimentation a permis d'avoir une meilleure connaissance du public ciblé et de quelle nature sont ces enseignements.

3. Bénéficiaires indirects

Définition : Les bénéficiaires indirects sont les personnes non visées par le projet mis en place mais pour lesquelles celui-ci a pu avoir des répercussions (ex. parents, professionnels, etc.).

Reprendre, dans la mesure du possible, la même analyse quantitative et qualitative que pour les bénéficiaires directs.

II. Déroulement de l'expérimentation

Il s'agit ici de détailler le déroulement de l'expérimentation, c'est-à-dire l'ensemble des actions mises en œuvre : celles relevant du déploiement du dispositif expérimenté, mais aussi celles relevant du caractère spécifique à une expérimentation (ex : la mise en place d'un comité de pilotage, les modalités de suivi et les interactions avec l'évaluation mise en place parallèlement au projet, etc.).

A. Actions mises en œuvre

Il s'agit d'expliquer comment le dispositif expérimenté a été mis en place et de présenter, de façon détaillée et opérationnelle, l'ensemble des actions nécessaires à la mise en œuvre de l'expérimentation, en les distinguant par phases et en précisant pour chacune d'elles les ressources mobilisées, les difficultés éventuellement rencontrées et les mesures correctives ou les réponses apportées.

Expliquer si le dispositif expérimenté correspond à un changement d'organisation, d'activité ou de pratique professionnelle par rapport au fonctionnement habituel de la structure ou par rapport au droit commun.

Préciser :

- les principales actions menées ;
- si des difficultés ont été rencontrées par rapport à ce qui était prévu, leurs raisons et les réponses qui ont été apportées ;
- quels impacts la mise en œuvre du protocole d'évaluation et les relations avec l'évaluateur ont eu sur l'action concernée ;
- si l'action a donné lieu ou non à des interactions avec le droit commun et selon quelles modalités.

Renseigner le tableau dans le fichier Excel en annexe 2 et le réintégrer en annexe du rapport.

Dans ce tableau, préciser pour chaque action :

- une description synthétique de l'action en question ;
- la durée en semaine ou mois de chacune de ces actions (en précisant bien l'unité de temps) ;
- quelles ressources humaines ont été mobilisées (effectifs en équivalent temps plein, type de qualification du personnel concerné, etc.) ;
- si besoin ajouter des informations sur les moyens logistiques qui ont été nécessaires pour mettre en place l'action.

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Préciser :

- le nom de chaque structure partenaire ;
- leur rôle dans l'expérimentation en détaillant les phases dans lesquelles ils sont intervenus ;
- les modalités de travail partenarial mises en place et les outils communs créés ;
- les difficultés éventuellement rencontrées et les solutions éventuellement apportées.

Les deux premiers points seront précisés en remplissant le tableau suivant :

Nom de la structure partenaire	Type de structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation

Par ailleurs :

- préciser si ce projet a permis le renforcement de partenariats institutionnels ou opérationnels préexistants ou demandé la création de nouveaux partenariats ;
- dans ce cas, préciser si ces nouveaux partenaires avaient ou non été associés au montage du projet en amont et de quelle manière le partenariat s'est mis en place et concrétisé ;
- si certains partenariats avaient été prévus dans la phase de conception du projet et n'ont pu aboutir, expliquer les raisons à l'origine de ces désistements ;
- expliquer si la dynamique partenariale mise en place dans le cadre expérimental continuera à l'issue de la période expérimentale. Si non, pour quelles raisons ? Si oui, sur quelles actions ?

2. Partenaires financiers

Lister tous les partenaires impliqués financièrement dans l'expérimentation (les lister par ordre de contribution financière en commençant par celui dont la contribution a été la plus importante).

Préciser si les cofinanceurs souhaitent ou non continuer à financer ce projet. Si non, pourquoi ?

Préciser si le financement du projet par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse a été un levier pour obtenir des financements complémentaires ou si cela a eu au contraire un effet d'éviction d'autres partenaires financiers.

Les taux de participation au financement seront précisés en remplissant le tableau suivant :

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	
Cofinancements extérieurs à la structure	
Autofinancement	

C. Pilotage de l'expérimentation

Présenter les modalités de pilotage mises en place pour l'expérimentation.

Préciser la composition du comité de pilotage (mentionner uniquement le nom et la nature des structures partenaires (ne pas mentionner le nom des personnes)).

Indiquer la fréquence des réunions du comité de pilotage (ne pas mentionner les dates de ces comités de pilotage).

Expliquer si certaines structures ont joué un rôle prévalent dans ce comité de pilotage. Si oui, lesquelles.

Décrire, le cas échéant, les modalités de coordination entre les différents territoires concernés par l'expérimentation et les difficultés éventuelles de cette coordination multi-sites/territoires.

Si des carences ou des difficultés de coordination ont été identifiées concernant le pilotage de l'expérimentation, préciser lesquelles.

Lister et décrire les outils de pilotage développés (instances de concertation et de suivi, tableaux de bord, plateforme informatique commune...) et préciser leur adéquation ou inadéquation aux besoins de pilotage.

Enfin, expliquer si les échanges avec d'autres expérimentateurs soutenus par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse ont été utiles pour mettre en œuvre le projet (échanges de bonnes pratiques, conseils pour résoudre des difficultés rencontrées).

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

Cette partie est conçue comme une capitalisation d'expériences des porteurs de projets actuels vers des structures potentiellement intéressées pour mettre en œuvre un dispositif similaire, en dehors de tout cadre expérimental, dans une autre zone géographique, voire à une échelle supérieure.

A. Modélisation du dispositif expérimenté

Il s'agit ici de décrire synthétiquement et précisément le dispositif testé, tel qu'il aurait vocation à être répliqué ou généralisé en dehors de tout cadre expérimental (donc sans être accompagné d'une évaluation concomitante).

Cette analyse doit en conséquence prendre de la distance vis-à-vis du contexte expérimental et local dans lequel le dispositif a été expérimenté pour aboutir à une modélisation transposable sur une autre zone géographique ou à une autre échelle.

Il s'agit aussi de réfléchir aux conditions de transférabilité de l'action hors cadre expérimental (en dégagant un modèle d'organisation et, dans la mesure du possible, un modèle économique).

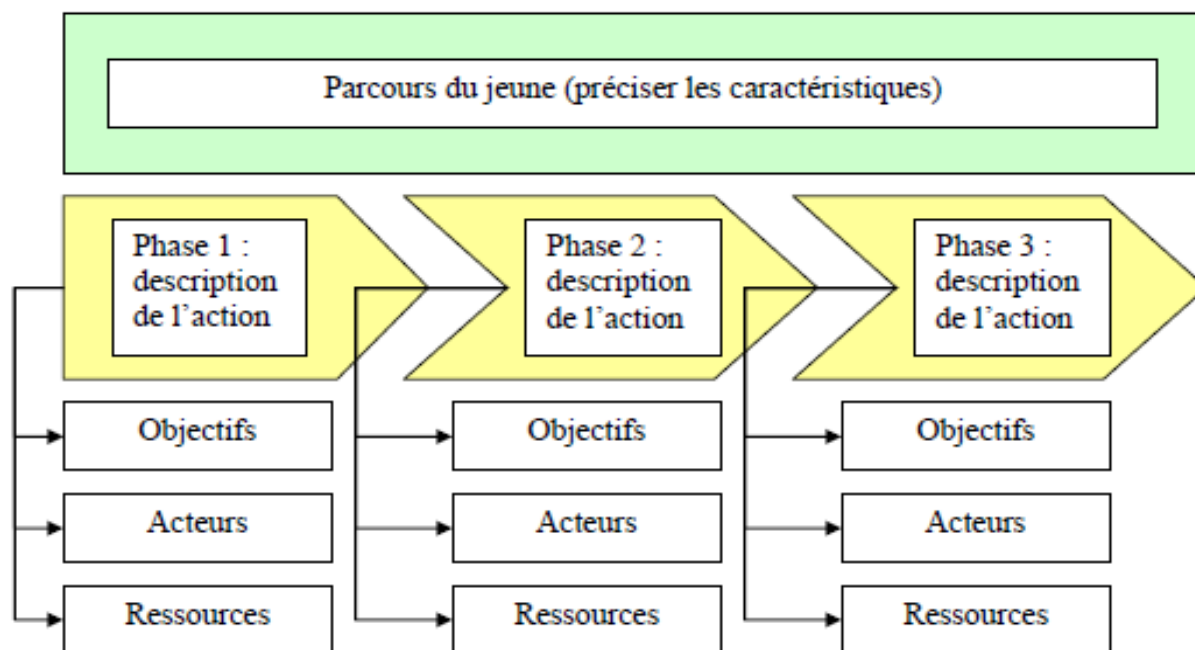
Il s'agit également de faire ressortir en quoi le dispositif expérimenté apporte quelque chose par rapport au droit commun et/ou à votre activité habituelle.

Proposer une modélisation des différentes étapes du dispositif expérimenté, afin de faciliter la compréhension de ses diverses composantes telles qu'elles pourraient être reprises par des acteurs souhaitant mettre en œuvre un programme similaire hors expérimentation.

La modélisation vise à :

- décrire, de manière accessible, pragmatique et schématique, le parcours du jeune : son repérage et les modalités d'accompagnement jusqu'à la sortie du dispositif ;
- détailler la nature des principaux acteurs (en précisant le profil et le rôle des personnes assurant le suivi du jeune, que ce soit des personnels salariés ou bénévoles) et ressources mobilisées, à chaque phase, dans la mise en œuvre d'un tel dispositif.

Eventuellement, en plus de la description du dispositif, fournir un schéma. Exemple de schéma synthétique pouvant modéliser le parcours du jeune dans le dispositif expérimenté :



B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

Il s'agit d'identifier et mettre en avant les points de vigilance repérés lors de la mise en œuvre du dispositif, en veillant à avoir un regard critique et à analyser de quelle manière les actions mises en œuvre dans le projet pourraient être encore améliorées.

Cette analyse doit également distinguer, parmi les enseignements tirés de l'expérimentation :

- les aspects liés au caractère expérimental de la démarche (ex : ceux en lien avec l'évaluation), qui ne seraient pas amenés à se reproduire en cas de généralisation ou d'essaimage ;
- les aspects liés au contexte local, en précisant pourquoi ce contexte est spécifique (ex : l'antériorité du dispositif, les relations préexistantes entre les acteurs impliqués, l'existence d'acteurs spécifiques au territoire d'expérimentation, etc.) ;
- les aspects liés à la nature même du dispositif (éléments qui surviendraient quel que soit le territoire d'expérimentation).

Décrire les enseignements apportés par l'expérimentation pour chaque point suivant :

1. Public visé

En cas de difficultés à atteindre le public visé, expliquer les actions qui seraient nécessaires pour atteindre de manière plus efficace ce public.

Préciser s'il vous semble souhaitable de développer des actions en direction de nouveaux publics pour compléter les actions mises en œuvre (parents, enseignants, animateurs ou travailleurs sociaux, etc.).

2. Actions menées dans le cadre du dispositif

Analyser les améliorations qui pourraient être apportées au dispositif si celui-ci est déployé à une autre échelle ou sur d'autres territoires.

Préciser :

- si des actions ou étapes préparatoires préalables vous semblent nécessaires pour une meilleure mise en œuvre du dispositif ;
- les améliorations éventuelles à apporter au dispositif ;
- les points de vigilance ou les difficultés particulières qui pourraient éventuellement survenir.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Préciser quels types de partenaires opérationnels sont incontournables pour mettre en place ce type de dispositif.

Indiquer également si la mise en place d'un comité de pilotage pour animer et conduire un tel dispositif est nécessaire, au-delà de tout cadre expérimental. Dans ce cas, lister quels acteurs doivent y être représentés et pourquoi. Décrire également les modalités de gouvernance du dispositif qu'il convient de mettre en place.

4. Impacts sur la structure

Décrire quels impacts a eu le projet sur la structure et son organisation (ex : évolution des pratiques professionnelles, des outils, des ressources humaines, du réseau, de l'ancrage territorial, etc.). Ajouter tout autre enseignement utile à partager avec un autre porteur de projet au regard de l'expérimentation menée.

Conclusion

ANNEXES OBLIGATOIRES

Tableau 1 - Sur les publics

Tableau 2 - Sur les actions

Tableau 3 - Sur les outils

Vous préciserez dans cette annexe les outils qui ont été développés dans le cadre de l'expérimentation, cela inclut notamment les fiches de procédures, chartes de bonnes pratiques, modules de formation, etc. Vous préciserez à quoi sert l'outil, à qui il est destiné et quel est son support. Indiquer si ces outils vous semblent facilement transférables à d'autres structures souhaitant mettre en place des démarches similaires. Pour les outils les plus innovants, vous pouvez en joindre un exemple, en annexe du rapport ou, si cela est volumineux, l'inclure dans le zip lors de la transmission du rapport.

Tableau 4 - Sur l'exécution financière